

Toulouse Métropole vous accompagne

Compétente pour intervenir sur le domaine public, Toulouse Métropole peut aussi exceptionnellement intervenir sur le domaine privé dans le cadre de procédures bien spécifiques s'il y a un enjeu d'intérêt général et/ou en cas d'urgence. Les dépenses publiques sur des propriétés privées doivent faire l'objet d'une autorisation de la Préfecture.

Les travaux d'aménagement, au contraire des travaux d'entretien, sont plus lourds et impliquent une modification des caractéristiques géométriques du cours d'eau, ainsi qu'une modification de la nature de ses berges.

Ils sont soumis à une réglementation (loi sur l'eau) et à l'avis des services de l'État : la Police de l'eau.

QUESTIONS / RÉPONSES

• Propriétaire-riverain d'un cours d'eau, puis-je clôturer ma parcelle ?

La clôture des parcelles est autorisée dès lors que sont respectées les prescriptions établies dans les documents d'urbanisme en vigueur (retrouvez les documents sur toulouse-metropole.fr ou sur le site de votre mairie). Ces clôtures ne doivent pas en revanche gêner l'écoulement ou être à l'origine de la rétention de flottants (branchages, déchets plastiques...).

• Puis-je utiliser à ma guise l'eau de la rivière qui borde mon terrain ?

Le prélèvement d'eau est strictement réglementé et doit être justifié auprès de la Police de l'eau (service de l'État). Contactez-la sur : ddt-seef-guichet-eau@haute-garonne.gouv.fr

• Propriétaire-riverain d'un cours d'eau, dans quelles conditions puis-je y pêcher ?

Le propriétaire riverain peut exercer son droit de pêche dans la partie du cours d'eau dont il est le propriétaire, sous réserve de s'être acquitté de la taxe piscicole et de respecter la réglementation en vigueur [renseignement auprès des Fédération de pêche].

La GEMAPI* en chiffres

- 400 km de cours d'eau non-domaniaux
- 18,5 % du territoire concerné par le risque inondation
- 85 000 habitants et 42 000 emplois concernés par le risque inondation

* GEMAPI :
GEstion des Milieux Aquatiques Prévention des Inondations

Une question, un projet ?

Toulouse Métropole
6 rue René-Leduc
31500 Toulouse

toulouse-metropole.fr
service.gemapi@toulouse-metropole.fr
ou auprès de votre mairie.

PROPRIÉTAIRES-RIVERAINS

COMMENT ENTREtenir VOTRE COURS D'EAU ?

toulouse
métropole

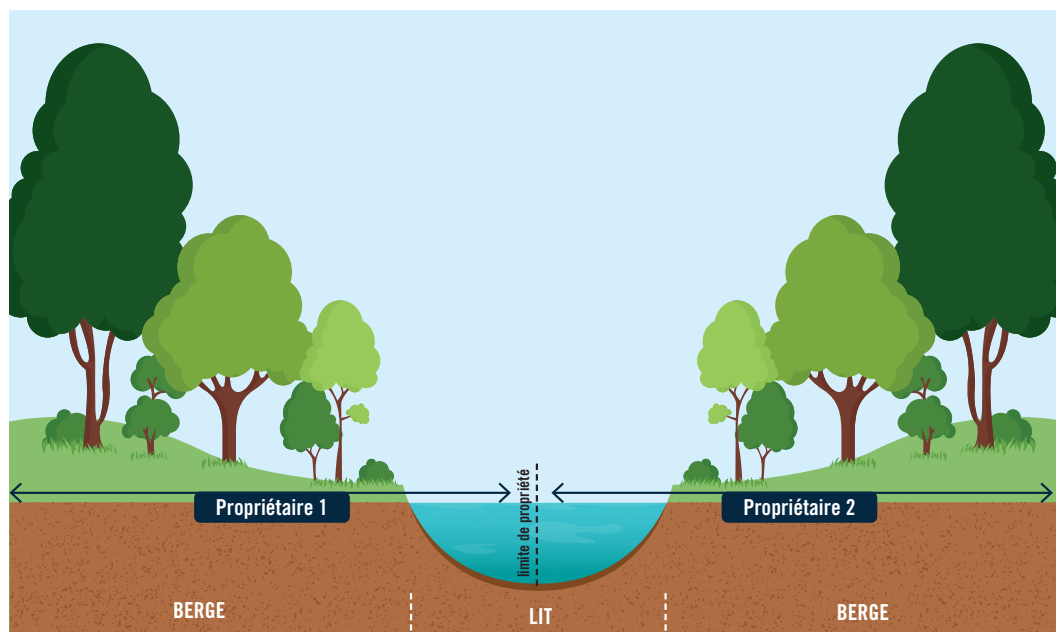
en grand !

toulouse
métropole

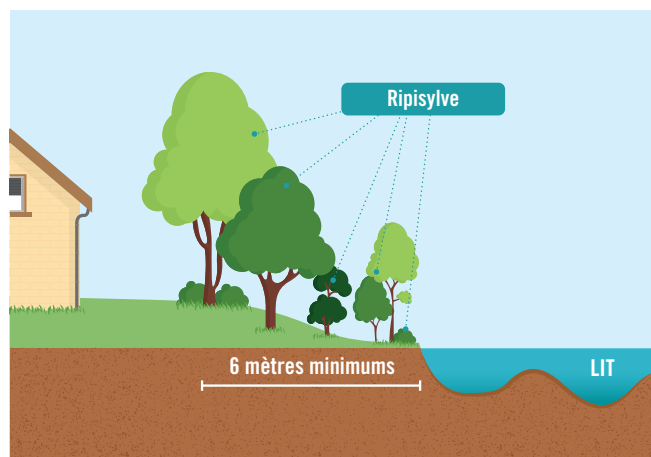
en grand !

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE-RIVERAIN D'UN COURS D'EAU ? SON ENTRETIEN VOUS INCOMBE

Si la parcelle de votre propriété borde un cours d'eau
vous êtes le propriétaire de la berge jusqu'à la moitié du lit.



Le long des cours d'eau, il est recommandé de maintenir une bande de végétation (**ripisylve**) composée d'espèces adaptées à l'écosystème naturel environnant d'une largeur d'au moins 6 mètres à partir du haut de la berge.



La ripisylve, un écosystème à protéger

La végétation des berges, appelée également **ripisylve**, est essentielle au cours d'eau. Elle permet de stabiliser les berges, crée des ombrages, joue un rôle bénéfique pour la biodiversité et est indispensable à la faune aquatique. Elle joue un rôle important pour la filtration de l'eau et le ralentissement dynamique des crues, vous en êtes responsable.

L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU, UN ENJEU POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SÉCURITÉ

Un bon entretien

- favorise l'**écoulement naturel** des eaux en évitant l'accumulation importante de débris végétaux et de matériaux dans le lit.
- diminue le **risque d'inondation**.
- préserve la **végétation** et l'écosystème des berges
- évite l'apparition de **phénomènes d'érosion**.

Des gestes simples :

- Veillez à enlever les **accumulations** excessives de déchets végétaux susceptibles d'obstruer le cours d'eau.
- Entretenez la végétation des berges pour qu'elle ne soit pas un obstacle aux écoulements en **élaguant** (coupe des branches basses) ou en **recépant** (coupe à la base de la tige ou de la branche pour stimuler la production de rejets).
- Préservez les pousses d'essences locales (herbacées, arbustes, arbres...).

Pour lutter contre le risque d'inondation

- Veillez à maintenir l'écoulement naturel de l'eau : **assurez l'enlèvement des embâcles** (accumulation naturelle de matériaux apportés par l'eau) se trouvant dans le cours d'eau.
- Favorisez le **renouvellement de la ripisylve** (végétation des berges).

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ LOCALE

Si vous souhaitez réaliser des plantations les plantes exotiques et envahissantes sont à proscrire. Privilégiez les espèces locales et adaptées aux berges des cours d'eau.

Avec l'application PI@ntNet vous pouvez identifier des milliers d'espèces à partir d'une photo.

10 exemples de plantes exotiques envahissantes et préoccupantes en Occitanie :

Ailante glanduleux, Ambrosies à feuilles d'Armoise et trifide; Balsamines de l'Himalaya et de Balfour, Berce du Caucase, Buddleja du père David, Herbe de la Pampa, Myriophylle aquatique, Raisin d'Amérique, Renouées du Japon, de Sakhaline et de Bohême, Sèneçon du Cap

Plus d'informations Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées : <http://pee.cbnmp.fr>